



Recommandation 732 (1974)¹

Cinquième Séminaire sur le service volontaire international

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Vu sa [Résolution 568 \(1974\)](#), relative au 5e Séminaire sur le service volontaire international qui s'est tenu du 5 au 9 novembre 1973 à Strasbourg, ainsi que le rapport de sa commission des questions sociales et de la santé sur les débats et les résolutions de ce séminaire ([Doc. 3416](#)),

2. Recommande au Comité des Ministres :

de transmettre les résolutions adoptées par le 5e Séminaire sur le service volontaire international et le rapport sur les débats de ce séminaire aux gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe, en les invitant à mettre en oeuvre les propositions formulées dans ces textes ;

de prier le Comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles de formuler un avis sur la [Résolution n° 7](#), relative aux projets pilotes dans le domaine de l'amélioration de l'environnement auxquels participeraient des volontaires européens et non européens ;

d'autoriser le Secrétaire Général à fournir une assistance administrative et des facilités matérielles, et d'attribuer les crédits supplémentaires qui peuvent être nécessaires à l'organisation d'un 6e Séminaire sur le service volontaire international, qui sera convoqué en temps voulu sous les auspices de l'Assemblée Consultative.

1. Discussion par l'Assemblée le 10 mai 1974 (6e séance) (voir [Doc. 3416](#), rapport de la commission des questions sociales et de la santé). Texte adopté par l'Assemblée le 10 mai 1974 (6e séance).

